

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 6 Décembre 2024.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 6 Décembre 2024 à 18 Heures 30, selon convocation du 29 Novembre 2024, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, DRU Marie-Louise, GRIFFON Bernard, MAILLASSON Amédée, GAGNEUX Jérôme, LE GALL Jacky, PEYRAT Marie-Christine, PINARDON Monique, TROMPEAU Séverine

Absents excusés : BELLARBRE Marlène, LABARRE Nathalie, BOUYAT Quentin, QUERAUD Michel,

Absents : WERKOFF Julia.

Pouvoirs de : Mme BELLARBRE Marlène pour Mme PINARDON Monique
Mme LABARRE Nathalie pour Mme DELPEUCH Dominique
M. BOUYAT Quentin pour M. JOUANNY Alain
M. QUERAUD Michel pour Mme PEYRAT Marie-Christine

Secrétaire de séance : Monique PINARDON

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

M. le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal du 28 Octobre 2024
- 2 – Construction d'une halle de sports
 - Etude de sols
 - Contrôle technique
 - Demandes de subventions
- 3 – Recrutement de 3 agents recenseurs
- 4 - Admissions en non-valeur
- 5 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- 6 – Mode de participation à la « prévoyance » et montant de la participation
- 7 - Création d'une nouvelle adresse « Les Jarlus »
- 8 – Questions diverses

Adopté à l'unanimité.

1 – Approbation du procès-verbal du 28 Octobre 2024

Adopté à l'unanimité.

2 – Construction d'une halle de sports

Monsieur le Maire rappelle qu'un cabinet d'architecture a été recruté pour travailler sur la construction d'une halle de sports.

Maintenant il convient de réaliser l'étude de sols.

3 offres ont été reçues :

- ALPHA BTP
Mission G2AVP : 3 007.00 € H.T.
2 pressio + 5 pénétro
Délai : 5 semaines
- CEBTP
Mission G2AVP : 4 675.00 € H.T.
1 pressio + 3 pénétro
Délai : 7 à 8 semaines.
- HYDROGEOTECHNIQUE
Mission G2AVP : 2 500.00 € H.T. + G2PRO : 500.00 € H.T.
1 pressio + 2 pénétro
Délai : 6 à 8 semaines

L'analyse des offres précise que la proposition d'APHA BTP correspond à la demande et que son délai d'intervention est moins important que les 2 autres offres.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de retenir ALPHA BTP pour la réalisation de l'étude de sols.

Adopté à l'unanimité.

Pour ce projet de halle de sports, il convient également de recruter un bureau chargé de la mission de contrôle technique.

3 offres ont été reçues :

	DEKRA	APAVE	QUALICONSULT	
Missions proposées	Conforme	Conforme	Conforme	
Détail de l'intervention du devis	Conception	1 440 € / 20 H	1 300 € / 13 H	
	Documents d'exécution	2 940 € / 36 H	3 060 € / 46 H	
	Chantier	2 940 € / 36 H	3 760 € / 56 H	
	Vérifications finales+ période de garantie	660 € / 6 H	1 180 € / 18 H	1 000 € / 10 H
	Missions attestations et diverses	350 € (attHAND) 600 € (Veil+consuel)	300 € (attHAND) 690 € (Veil+consuel)	300 € (attHAND) 900 € (Veil+consuel)
TOTAL H.T. en euros	8 930.00 €	10 590.00 €	11 000.00 €	
Ventilation du temps passé par type de personnel 1	Catégorie 1			
	Catégorie 2	92 H (75 €/H)	96 H (70 €/H)	71 H (100 €/H)
	Catégorie 3	18 H (60 €/H)	48 H (60 €/H)	27 H (100 €/H)
	TOTAL	110 H	144 H	98 H
Mémoire technique	oui	oui	oui	

1 Catégorie 1 : Ingénieur spécialiste haut niveau, chargé d'affaires
Catégorie 2 : Ingénieur généraliste

Catégorie 3 : Technicien niveau BAC à BAC + 2, cadre équipements techniques, contrôleur
M. le Maire propose de retenir l'offre de DEKRA.

Mme TROMPEAU précise qu'elle n'aurait pas choisi l'APAVE car la Commune a déjà rencontré des problèmes avec cette entreprise, notamment pour la tyrolienne.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR et DSIL), de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Il n'est pas sûr que la Région puisse financer ce projet, car nous avons un collège, mais pas de lycée sur la Commune.

Mme PEYRAT demande quel est le montant estimatif du projet.

M. Le Maire dit qu'il souhaite que projet soit au maximum de 1 950 000 € H.T. Il informe que la commission se réunit lundi matin, et que le cabinet d'architecture a établi un avant-projet à 2 050 000 €.

M. le Maire et Mme DELPEUCH ne sont pas d'accord sur l'avant-projet sommaire, ils vont demander aux architectes de le revoir.

De plus, dans la proposition établie, il n'y a plus de panneaux photovoltaïques.

L'espace spectateurs avait une largeur de 4.50 mètres, M ; le Maire a demandé de le réduire d'un mètre. Ainsi le projet serait dans l'enveloppe... mais sans les panneaux photovoltaïques, or pour les élus ils sont essentiels.

Le lot chauffage serait estimé à 290 000 €, qu'y a-t-il dedans ?

M. le Maire dit que les marchés ont tendance à baisser actuellement, et qu'il a bon espoir pour la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

3 – Recrutement de 3 agents recenseurs

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, pour mener à bien l'opération de recensement de la population du 16 Janvier au 15 Février 2025, il est nécessaire de recruter 3 agents recenseurs. Ces personnes devront suivre la formation obligatoire des 6 et 13 Janvier prochains, disposer d'un véhicule, d'un téléphone portable et être à l'aise avec les outils informatiques.

Les agents recenseurs seront : M. JULLIARD, Mme FAURIE et Mme BONNEAU.

Mme DELPEUCH regrette que les formations aient lieu en journée, car cette activité aurait pu être un complément de revenus pour certaines personnes.

Mme PEYRAT demande s'il y a eu un appel à candidature.

M. le Maire dit que non, car les délais étaient très courts ; les agents recenseurs ont été trouvés après une réflexion menée avec les secrétaires, et après des appels téléphoniques. Il précise que Mme PROVOST est le coordonnateur du recensement.

Adopté à l'unanimité.

4 – Admission en non-valeur

M. le Maire dit au Conseil Municipal que la Trésorerie nous a transmis un état des admissions en non-valeur pour un montant de 719.48 €.

Mme TROMPEAU demande s'il s'agit d'impayés de cantine.

M. le Maire répond qu'il s'agit de cantine, garderie, droit de place.

Mme PEYRAT demande de quand datent ces impayés.

M. le Maire dit que ce sont des impayés de 2017 à 2023.

Mme TROMPEAU demande si ce sont des impayés récurrents ?

M. le Maire dit que non.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter ces admissions en non-valeur, et informe qu'il s'abstient :

Votants : 14 POUR : 13 ABSTENTION : 1

M. le Maire souhaite que les familles soient informées que si elles ne paient pas la garderie, leurs enfants ne seront plus acceptés.

Mme PEYRAT dit que les familles peuvent bénéficier d'aide de la Caisse d'Allocations Familiales pour payer la cantine.

M. le Maire informe que les familles ne veulent pas faire les dossiers.

5– Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements

M. le Maire dit que le Conseil Municipal doit permettre au Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements début 2025 dans la limite de 25% avant le vote du budget 2025.

Adopté à l'unanimité.

6 – Mode de participation à la « prévoyance » et montant de la participation

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation au contrat de prévoyance des agents s'élève actuellement à 10 € par mois et par agent.

Il informe que des informations sont arrivées, et que les cotisations de prévoyance augmentent beaucoup.

Il informe que la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche et d'autres commune sont opté pour une participation à hauteur de 50 % par mois et par agent.

Mme TROMPEAU demande ce qui est concerné par la prévoyance : invalidité, décès ?

M. le Maire répond que oui, mais que l'adhésion n'est pas obligatoire. Il propose 50 % pour montrer que les élus veulent aider les agents et les inciter à adhérer à ce dispositif.

Mme TROMPEAU dit que cela n'existe pas dans le privé, par contre, il y a des mutuelles santé obligatoires.

M. le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} Janvier 2025, il s'agit d'une convention avec le Centre Départemental de Gestion.

Mme DELPEUCH souligne que c'est un vrai avantage social.

Mme PEYRAT remarque qu'en général dans la fonction publique la participation est de 50 %.

Adopté à l'unanimité.

7 – Création d'une nouvelle adresse « Les Jarlus »

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme AUDOIN crée un centre équestre entre le Bourg et Piégut.

Elle demande de lui donner une adresse postale.

Les terrains qu'elle a acquis porte le nom de « Les Jarlus », donc M ; le Maire propose de créer un lieu-dit « Les Jarlus ».

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire donne lecture de la résolution adoptée par le Conseil Départemental le 17 Octobre 2024 relative au Projet de Loi de Finances 2025.

Il informe que le Projet de Loi de Finances aura un impact important sur le financement des projets des collectivités, et même catastrophique pour les Communes.

Mme DELPEUCH dit qu'à ce jour le Projet de Loi de Finances ne sera pas voté, et que c'est probablement la loi de finances 2024 qui sera reconduite.

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il soutient cette résolution. Seul un élu s'oppose à ce soutien.

La secrétaire de séance,

M. PINARDON



